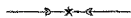


RENTÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY



RENTRÉE SOLENNELLE DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 19 Novembre 1873



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LANOUR, 11.

1874

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT

- MM. JALABERT *, Doyen, Professeur de Code civil (1^{re} chaire), et Chargé du cours d'Histoire de Droit romain et de Droit français.
- LEDERLIN, Professeur de Droit romain (2^e chaire) et autorisé à faire le cours de Pandectes.
- LOMBARD, Professeur de Droit commercial et Chargé du cours de Droit des gens.
- VAUGEIS, Professeur de Code civil (3^e chaire), et Chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières.
- LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif et Chargé du cours d'Économie politique.
- DUBOIS, Professeur de Droit romain (1^{re} chaire).
- CHOBERT, Agrégé, Chargé du cours de Code civil (2^e chaire).
- VILLEY, Agrégé, Chargé du cours de Droit criminel.
- BLONDEL, Agrégé, Chargé du cours de Pandectes, autorisé à faire le cours de Droit romain (2^e chaire).
- BINET, Agrégé, Chargé du cours de Procédure civile.
- ORTLIEB, Agrégé.
- LACHASSE, Docteur en Droit, Secrétaire agent-comptable.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Doyen : M. STOLTZ O *, ancien doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Doyens honoraires { MM. R. COZE O *.
EHRMANN O *.

Professeurs honoraires { MM. SÉDILLOT C *.
FÉE O *.
CAILLOT *.

MM. STOLTZ O *, Professeur de Clinique obstétricale et gynécologique; M. ROUSSEL *, Professeur adjoint.